



COMPTE RENDU du CDAS

du 17 novembre 2016

Ordre du jour

- 1-Désignation du secrétaire adjoint
- 2-Approbation du procès-verbal du CDAS du 30 juin 2016
- 3-Matériel de restauration
- 4-Crédit d'actions locales 2016
- 5-Enquête de l'action sociale lancée en septembre
- 6-Crédit d'actions locales 2017
- 7-Organisation de la délégation
- 8-Questions diverses

Déclaration liminaire CGT :

Depuis le 10 octobre 2016, sous diverses formes, la CGT appelle dans l'unité à l'action dans les directions du ministère des finances, avec des temps forts les 17 octobre et 15 novembre, contre les restructurations, les suppressions d'emplois, les dégradations des conditions de travail, l'absence de reconnaissance des qualifications.

Les suppressions d'emplois massives, les postes vacants qui se comptent par dizaines, les fusions, les restructurations incessantes, les fermetures de services, tout ce qui constitue les « lignes directrices » de nos administrations qui font le choix d'une e-administration au rabais, engendrent une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents et du service public.

D'autant plus qu'on nous annonce à l'horizon 2019, le démantèlement du réseau des ressources humaines, le point d'entrée unique pour les agents serait un accès par mail ou centres d'appels.

Les évolutions annoncées dans les lignes directrices nous font craindre pour l'avenir des missions et des services des administrations financières, ainsi que pour l'ensemble de leurs emplois. Pour la CGT, il faut mettre un terme à ces projets et ces restructurations mortifères pour l'emploi et le service public.

Les directions générales doivent entendre les revendications portées par les syndicats, CGT en tête :

- *l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations, tous les postes vacants doivent être pourvus immédiatement,*
- *le renforcement des moyens humains et budgétaires,*
- *le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires et une véritable reconnaissance de leurs qualifications, notamment par l'augmentation des taux de promotion, et la non-mise en œuvre de PPCR et du RIFSEEP,*
- *l'amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail,*
- *le retrait du projet de prélèvement à la source,*
- *le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines.*

C'est malheureusement dans ce contexte que se tient cette réunion du CDAS.

Les agents attachés au service public et à un travail de qualité dans l'intérêt de la population ne sont

pas entendus, les seuls arguments des directions étant uniquement d'ordre comptable.

S'agissant de l'action sociale, la situation est également préoccupante. En effet, 2016 nous a été présentée comme une année de transition augurant une baisse de moyens pour le futur.

Dans un contexte de travail et de vie difficile pour un grand nombre d'agents actifs et retraités, la CGT conteste cette baisse des moyens. Elle exige au contraire une politique d'action sociale ambitieuse, dotée de moyens supplémentaires tant humains que financiers.

L'ensemble des bénéficiaires de l'action sociale a besoin d'être accompagné notamment par les médecins de prévention et les assistants sociaux.

En conclusion, les élus CGT souhaitent la bienvenue à Béatrice Rannou, nouvelle déléguée depuis le 1er septembre 2016. En espérant que les moyens alloués soient à la hauteur afin de permettre à la délégation de mener à bien les projets de l'action sociale dans notre département.

Les représentant-e-s CGT au CDAS Claudine Thomas (Douanes) - Patrick Helleux (Insee) - Jean-François Lebé (DGFIP)- Martine Lebéhot (DGFIP) - Thierry Lhermine (DGFIP) - Marylène Lecomte (DIRCOFI) Michel Sansonetti(Douanes) - Annie Gaultier –Lefevre (représentante des retraités DGFIP)

* * * *

Suite à la lecture des déclarations liminaires, Mr Mille indique qu'il ne répondra pas aux revendications d'ordre général, ces sujets échappant d'après lui, à la compétence locale.

Il indique avoir reçu les documents pour le CTR, une fiche concerne les crédits alloués à l'action sociale qui seraient inchangés en 2017.

Il a présenté Mme Buronfosse directrice des douanes qui assiste pour la première fois au CDAS.

Il accueille également Béatrice Rannou, nouvelle déléguée depuis le 1/09/2016 ainsi que Patricia Tellier assistante de délégation depuis le 1/11/2016.

1-Secrétaire adjoint : CFDT.

2-Approbation du PV du CDAS du 30 juin 2016

Le procès-verbal du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

3-Matériel de restauration

Un crédit supplémentaire de 11715€ a été accordé en septembre.

Béatrice Rannou a rencontré les présidents des associations Agrac et Agrir ainsi que les gérants afin de voir quels matériels pourront être achetés.

Mr Mille indique que les conventions tri-partites ont été signées, il est en attente du retour des inventaires des restaurants.

Il va mettre en place le dispositif de contrôle prévu par la circulaire de 2015.

Un conseil de surveillance sera mis en place pour les associations AGRAC et AGRIR

Ce conseil sera constitué du directeur de la DGFIP ou son représentant, de la déléguée de l'action sociale et des représentants de OS.

Il se réunira pour procéder à la vérification des comptes.

Mr Mille a posé la question quant à la désignation des représentants syndicaux.

Ce comité serait mis en place en 2017.

Nous lui avons indiqué que nous en aviserions notre section pour une décision collective.

Quel est l'intérêt de la mise en place de ce conseil de surveillance, les comptes des associations étant validés par un commissaire aux comptes ?

En ce qui concerne le temps alloué pour le fonctionnement des associations, il confirme le crédit de 7 jours comme indiqué dans la circulaire et pas plus.

4-Crédit d'action locale 2016

Le montant alloué est de 84318€ pour 2016.

A ce jour, il est réalisé à hauteur de 77434€.

Il sera respecté, des actions ayant lieu en novembre et décembre.

Le poste le plus important est l'arbre de Noël.

Initialement prévu le 7/12 il aura lieu le 30 novembre à Cesson Sévigné (problème de disponibilité de salles).

Comme en 2015, il sera fait appel à des agents de sécurité.

Deux séances sont prévues à 14h et 16h.

Elles seront suivies d'un goûter avec animations (jeux ...)

Comme les années précédentes, la participation de bénévoles (environ 20) est indispensable à sa réussite.

Plusieurs camarades actifs et retraités de notre section y participeront.

Michèle Motel, ancienne déléguée, sera aussi présente.

Les chèques cadeaux sont remis par l'intermédiaire des correspondants sociaux.

Pour la DFIP, Mme Lhuillier indique que pour les sites extérieurs, ils sont transmis par les sacoches postales avec retour des émargements.

Pour les sites rennais, ils sont remis directement aux agents.

5-Enquête de l'action lancée en septembre

Cette enquête est préconisée par le secrétariat général

Les questions avaient été validées lors du CDAS du 30 juin 2016

Le questionnaire a été adressé à 2470 bénéficiaires par l'intermédiaire des correspondants sociaux.

424 agents ont transmis une réponse, la majorité des réponses viennent de la DGFIP.

Béatrice Rannou nous a présenté une synthèse rapide, l'analyse fera l'objet d'un groupe de travail.

La représentante des retraités pour la CGT pose la question de l'accès au site internet pour les retraités.

Béatrice Rannou précise que lors de l'envoi en début 2017 du catalogue aux retraités, il leur sera demandé de communiquer leur adresse mel.

6-Crédit d'actions locales 2017

Le montant alloué pour 2017 est de 80900€ donc en baisse par rapport à 2016 (2016=84318€)

Dans notre déclaration liminaire, nous avons contesté cette diminution. Compte-tenu des difficultés, les agents ont besoin d'une action sociale de haut niveau.

Les marchés sont passés, les analyses vont être faites.

Des arbitrages devront être faits avec les élus quant au maintien ou non de certaines actions.

7-Organisation de la délégation

Elle est placée sous la responsabilité de Bertrand Gauton, correspondant Chorus, de même que les assistants de délégation qui ont en charge le paiement des dépenses de l'action sociale de la région Bretagne.

Elles doivent également assister la déléguée (Béatrice Rannou depuis début septembre) qui est sous l'autorité directe du secrétariat général.

Monsieur Mille est attaché au bon fonctionnement de la délégation et y veillera (tout problème doit lui être signalé).

Il signale que la déléguée ne peut assurer cette charge seule (accompagnement des groupes de retraités, départs des colonies de vacances...).

Tous les collègues de la délégation participent en fonction de leurs disponibilités.

Les assistantes de délégation

-Nathalie Bouzennoun (en congé maternité début décembre)

-Corinne Glaçon

-Valérie Le Helay
-Patricia Tellier depuis le 2 novembre 2016.

Les assistants sociaux :

Estelle Pottier
Daniel Gauvin

8-Questions diverses

-Tickets restaurants dématérialisés: À partir du 1^{er} janvier 2017, les agents auront une carte, la déléguée et une assistante de délégation y travaillent.

La première commande sera à faire avant le 5 décembre.

La distribution des cartes se fera à partir du 20 décembre.

Premier envoi : la carte

Deuxième envoi : le code

Des tests ont été faits et ce nouveau mode de fonctionnement ne poserait pas de problème technique. Cependant la CGT, avec les agents concernés, constate et dénonce que cette nouveauté s'accompagne de restrictions dans l'utilisation des tickets-restaurant.

-Demande de toilettes accessibles à Magenta pour les agents venant de l'extérieur pour déjeuner. Mr Mille va se renseigner.

-Organisation d'un exercice d'évacuation à Magenta

Mr Mille indique que c'est assez difficile à mettre en place sur l'heure du repas mais il est d'accord. Il va voir avec les agents de prévention.

Nous avons par ailleurs réitéré nos demandes quant à la participation de plein droit des retraités aux réunions du CDAS (à l'heure actuelle, ils sont désignés comme expert par notre délégation) et aussi en ce qui concerne l'attribution de la subvention interministérielle avec mise en place d'un plafond intermédiaire.

Elle est actuellement de 1.22€ depuis 2015 mais est réservée aux agents dont l'indice est inférieur à 466.

Nous allons faire remonter cette demande au secrétariat général par l'intermédiaire de la fédération des finances CGT.

Bulletin d'adhésion

Pour une action sociale de haut niveau aux finances : je me syndique à la CGT !



Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : ____ Temps partiel : ____%

Service : _____

Mail : _____

Date :

Signature :